

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 octobre 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 2 septembre 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de m'adresser à vous concernant la réunion des vice-ministres des affaires étrangères et des vice-ministres de la défense des pays du Mécanisme « 2 x 9 » pour Haïti, qui s'est tenue le 29 août à Montevideo (Uruguay).

Le communiqué publié à l'issue de cette réunion est joint à la présente lettre (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Uruguay
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) José Luis **Cancela**



**Annexe à la lettre datée du 2 septembre 2008
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Uruguay
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

**Réunion des vice-ministres des affaires étrangères
et des vice-ministres de la défense des pays du Mécanisme « 2 x 9 » sur Haïti,
Montevideo (Uruguay) le 29 août 2008**

Communiqué conjoint

Le 29 août 2008 s'est tenue à Montevideo (Uruguay) la réunion des vice-ministres des affaires étrangères et des vice-ministres de la défense des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Équateur, Guatemala, Paraguay, Pérou et Uruguay, qui sont les pays latino-américains fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH). Ont également participé à la réunion un représentant du Gouvernement haïtien, Patrick Ellie, membre de la Commission présidentielle de renforcement de la sécurité, des représentants des pays latino-américains qui sont membres du Conseil de sécurité (Costa Rica et Panama), du Mexique et de la Colombie, en qualité d'observateurs, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour Haïti, Luiz Carlos Da Costa, ainsi que le Secrétaire des affaires politiques de l'Organisation des États américains, Dante Caputo.

Les vice-ministres des affaires étrangères et les vice-ministres de la défense des pays du Mécanisme « 2 x 9 »

1. Ont réaffirmé leur soutien au Gouvernement du Président René Prével pour la détermination avec laquelle il relève de manière démocratique et sans exclusive les défis qui se posent en matière de sécurité, de remise en état des institutions et de relèvement socioéconomique en Haïti.

2. Ont salué la nomination de Michèle Pierre-Louis au poste de premier ministre et ont engagé toutes les forces politiques du pays à hâter la formation d'un nouveau gouvernement qui continue à gérer les affaires de l'État, de sorte qu'avec l'appui de la communauté internationale, il puisse poursuivre le processus de stabilisation interne, consolider les importants progrès enregistrés au cours des dernières années et continuer à rechercher des solutions durables aux problèmes pressants auxquels doit faire face le peuple haïtien.

Ils ont appelé à la poursuite du dialogue et à la mise en place d'un large consensus démocratique qui inclut toutes les forces vives de la nation.

3. Ils se sont dits convaincus que la responsabilité de pérenniser les acquis en matière de sécurité, de renforcement institutionnel et de développement socioéconomique en Haïti incombe au premier chef au Gouvernement et au peuple haïtiens, tâche dont il s'acquittera pour le moment avec l'appui de la MINUSTAH. C'est pourquoi ils se sont dits en faveur d'une prorogation du mandat de la Mission pour 12 mois et ont affirmé qu'à la lumière des progrès évoqués dans les résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007) et 1780 (2007) du Conseil de

sécurité, la MINUSTAH devra progressivement réaménager ses priorités en fonction de l'évolution de la situation dans le pays.

Ils ont estimé qu'il faudrait favoriser une plus grande participation de la MINUSTAH aux activités de renforcement des institutions et des moyens de production du pays. Ils ont remercié le Pérou d'avoir œuvré à la coordination du Groupe des amis d'Haïti du Conseil de sécurité qui plaidait en faveur du renouvellement du mandat de la Mission, de même que le Costa Rica et Panama, qui ont pleinement appuyé cet objectif.

4. Constatant que les progrès réalisés en matière de renforcement institutionnel et d'administration publique devraient encore être sensiblement renforcés, ils ont invité les autorités haïtiennes à poursuivre l'adoption des mesures nécessaires pour assurer, dans les meilleurs délais, le fonctionnement normal et efficace des institutions de l'État.

5. Ils ont réaffirmé leur plein soutien au concours prêté par la MINUSTAH au peuple et au Gouvernement haïtiens et se sont dits résolus à continuer à améliorer les conditions de sécurité, la protection des droits de l'homme et le renforcement des institutions, autant d'éléments indispensables pour raffermir la gouvernance démocratique et asseoir les bases d'un développement économique durable, juste et équitable dans le pays. Ils ont encouragé les pays membres du Mécanisme à accroître la participation de personnels féminins dans les contingents nationaux qui font partie de la MINUSTAH. Ils les ont également encouragés à prendre, dans le cadre de la MINUSTAH, des initiatives en faveur du développement socioéconomique, à l'instar du Pérou et de l'Argentine qui ont annoncé leur intention d'établir conjointement une compagnie de génie militaire qui aura pour tâche d'assurer au peuple haïtien un meilleur accès à l'eau potable et d'améliorer l'infrastructure de base.

6. Ils ont pris note avec satisfaction de l'adoption de la nouvelle loi électorale et ont exprimé le souhait que les élections prévues pour le renouvellement d'un tiers du Sénat soient organisées le plus tôt possible.

7. Ils ont souligné que l'effort conjoint de la Police nationale haïtienne et la MINUSTAH ont sensiblement contribué à stabiliser les zones urbaines du pays sur le plan de la sécurité, notamment à Port-au-Prince, tout en constatant avec préoccupation que la situation demeurait précaire dans certaines zones du pays.

8. Ils ont assuré de leur plein appui les autorités haïtiennes dans les efforts qu'elles déploient pour renforcer l'état de droit et leurs institutions et réaffirmé leur soutien aux initiatives prises pour lutter contre la corruption, le trafic de stupéfiants et l'impunité. Ils ont salué les progrès accomplis dans la réforme du système judiciaire, notamment l'adoption des dispositions législatives prévues à cet effet, et engagé les autorités haïtiennes à œuvrer dans l'harmonie et l'unité à la réforme de l'appareil judiciaire, de la Police nationale haïtienne et du système pénitentiaire.

9. Ils ont souligné les efforts menés par le Gouvernement haïtien, en étroite collaboration avec la MINUSTAH, pour rendre la Police nationale haïtienne plus professionnelle dans sa mission de protection de la population. C'est pourquoi, ils ont engagé les pays donateurs à accroître leur aide à la Police haïtienne en la dotant de l'équipement voulu et de systèmes d'entraînement spécialisés.

10. Ils ont accueilli avec satisfaction les efforts que déploient conjointement les autorités haïtiennes et la MINUSTAH pour assurer le contrôle des frontières terrestres haïtiennes. Ils ont néanmoins fait observer que les progrès réalisés dans le contrôle des frontières maritimes étaient insuffisants. C'est pourquoi ils ont exprimé leur reconnaissance au Gouvernement uruguayen pour sa contribution consistant en l'envoi d'un avion de reconnaissance et de 16 patrouilleurs qui ont commencé à être déployés pour appuyer la stratégie de gestion intégrée des frontières haïtiennes, renforcer la sécurité aux frontières et réduire ainsi la traite de personnes, le trafic d'armes, la contrebande et le trafic de stupéfiants tout en accroissant les rentrées et les recettes fiscales, de manière à assurer une amélioration tangible de la situation de la population haïtienne.

11. Ils ont insisté sur le fait que la MINUSTAH devait continuer à renforcer ses capacités pour mener à bien les aspects de son mandat liés au renforcement de l'appareil de l'État. Ils ont engagé les autorités haïtiennes à tirer le meilleur parti de ces capacités pour renforcer les institutions et améliorer l'efficacité, la transparence et la qualité de l'administration publique.

12. Ils ont souscrit à l'appui prêté par la MINUSTAH à l'État haïtien pour réduire les troubles civils, notamment en mettant en œuvre des projets à forte intensité de main-d'œuvre.

13. Ils ont fait observer que, bien que la crise alimentaire et énergétique touche le monde entier, ses effets sont particulièrement graves pour Haïti où ils risquent de mettre en péril une bonne partie des progrès réalisés au cours des dernières années. Ils se sont dits préoccupés par le fait que d'aucuns ont essayé d'utiliser cette crise pour déstabiliser le pays.

14. Ils ont souligné combien il importait de continuer à appuyer la MINUSTAH dans l'exécution de projets à impact rapide, qui constituent un mécanisme souple permettant de répondre aux besoins fondamentaux du pays.

15. Soulignant que le développement socioéconomique d'Haïti et, partant, la stabilité du pays exigent la coopération soutenue de la communauté internationale, ils ont appelé une fois de plus les donateurs à accroître leur aide au pays grâce aux mécanismes bilatéraux, régionaux et multilatéraux établis à cet effet. De même, ils ont plaidé pour une coordination efficace entre le Gouvernement haïtien, la MINUSTAH et les donateurs afin de gérer comme il convient la coopération dont bénéficie le pays.

16. Ils se sont dits satisfaits des efforts menés par l'Organisation des États américains (OEA) et en particulier de l'appui qu'elle a apporté à l'amélioration de l'administration publique et à l'élaboration d'un registre d'état civil. Ainsi, ils ont engagé l'OEA et l'ONU à poursuivre leur coopération et à se soutenir mutuellement en matière électorale et en ce qui concerne la sécurité et la création de capacités nationales.

17. Ils se sont dits favorables à la visite annoncée du Conseil de sécurité en Haïti, qui permettra au Conseil de constater directement les besoins les plus pressants du pays. À ce propos, ils ont fait observer qu'il serait opportun que des représentants du Mécanisme « 2 x 9 » soient associés à cette visite.

18. Ils ont salué l'esprit de coopération et de solidarité dont font preuve les contingents latino-américains de la MINUSTAH dans leur mission de stabilisation et

pour jeter les bases du relèvement politique, économique et social du pays, tout en réaffirmant leur engagement envers le peuple et le Gouvernement haïtiens et envers la Mission de stabilisation.

19. Ils se sont dits intéressés à ce que d'autres pays latino-américains se joignent à la MINUSTAH, témoignant ainsi de leur désir de coopérer au développement et à la stabilité d'Haïti.

20. Ils ont exprimé leur reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, Hedi Annabi, pour le travail qu'il a réalisé et la contribution qu'il a apportée aux travaux du Mécanisme de coordination.

21. Ils ont accepté par acclamation l'offre de la République du Paraguay d'accueillir la prochaine réunion du Mécanisme « 2 x 9 ».

22. Ils ont remercié le peuple et le Gouvernement uruguayens de l'hospitalité avec laquelle ils ont accueilli la réunion.

23. Ils ont chargé le Gouvernement uruguayen de transmettre les constatations des membres du Mécanisme au Gouvernement haïtien et à l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, en insistant sur les points suivants :

I. Nous considérons qu'à ce jour la MINUSTAH a accompli des progrès importants dans sa mission centrale qui consiste à favoriser le retour à la stabilité et le rétablissement d'un climat de sécurité; nous en voulons pour preuve, en autres choses, que contrairement à ce qui était le cas il y a quatre ans, l'État haïtien, par l'intermédiaire d'un gouvernement démocratique issu d'élections libres, vérifiées par la communauté internationale, a étendu son autorité à tout le territoire national.

II. Nous estimons que le mandat de la MINUSTAH qui consiste à favoriser la stabilité et la sécurité est facilité dans une large mesure par des actions ciblées de formation, de soutien et de renforcement des institutions nationales chargées de la sécurité. C'est pourquoi nous sommes convaincus que la communauté internationale doit envisager de passer à une nouvelle étape, où il s'agira de contribuer au renforcement des institutions de l'État, de progresser résolument sur la voie du développement social et économique, ainsi que de l'amélioration des services de base, de l'administration de la justice et des infrastructures.

III. L'instauration d'un climat de sécurité est certes indispensable pour progresser dans la réalisation de ces objectifs, mais il faut aussi comprendre que, faute d'un renforcement de l'État haïtien, d'une dynamique de concertation politique et d'un niveau minimum de développement humain, il ne sera pas possible de venir définitivement à bout des problèmes qui ont rendu nécessaire l'intervention de l'ONU.

IV. Nous considérons que la communauté internationale doit maintenir et renforcer son engagement à moyen et à long terme sur les plans politique et financier, comme pour ce qui est de sa présence sur le terrain. Pour ce faire, il est indispensable que l'ONU mette en place un dispositif de coordination efficace de l'assistance et de la coopération internationales destinées à Haïti; dans un même temps, il importe de renforcer les capacités du Gouvernement haïtien pour qu'il puisse tirer parti de cette coordination en fonction des priorités du pays, de manière à optimiser la contribution des institutions du système des Nations Unies, des organismes internationaux d'aide et d'assistance financière et des pays donateurs et

amis. Nous nous félicitons que le Gouvernement haïtien ait approuvé le « Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté », ainsi que le « Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement d'Haïti ».

V. Les progrès accomplis par la MINUSTAH jusqu'à présent exigent de la communauté internationale qu'elle poursuive sa coopération de manière à instaurer un climat propice au développement socioéconomique du pays.

Par conséquent, nous espérons que les considérations qui précèdent seront intégrées dans le prochain mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti, et que les pays et organisations disposés à coopérer avec le Gouvernement et le peuple haïtiens en tiendront compte eux aussi.
